



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/19030  
11 août 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

---

LETTRE DATEE DU 11 AOUT 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION  
PERMANENTE DU TCHAD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et en me référant à ma note No 099/MPT/87 du 7 août 1987 vous informant des préparatifs d'une offensive militaire libyenne contre le Tchad, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-après le message que vous adresse le Ministre des Affaires étrangères de la République du Tchad concernant la grave situation qui prévaut en ce moment dans le nord de mon pays. Le texte est ainsi libellé.

**Citation :**

"Monsieur le Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies - New York -

Compliments. Honneur porter à votre connaissance ce qui suit :

Le 8 août 1987 dans la matinée, les forces libyennes ont attaqué les positions des Forces armées nationales tchadiennes (FANT) dans le Tibesti, à Bardai et à Oumchi. Les combats qui ont été très violents, embrasant un secteur de plusieurs dizaines de kilomètres se sont soldés par la libération de la ville tchadienne d'Aouzou. Il est utile de préciser que la ville d'Aouzou se situe à 100 kilomètres au sud de la frontière internationale entre le Tchad et la Libye. Devant l'agression préméditée, caractérisée et au mépris de tous les efforts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), notamment la résolution du 23e sommet appelant les deux parties à trouver une solution négociée au différend, le Tchad en état de légitime défense a exercé son droit inaliénable à la défense.

Les déclarations grossièrement mensongères relevant de la propagande et du camouflage n'enlèvent rien à la matérialité des faits de l'agression libyenne contre le Tchad, agression et occupation du territoire tchadien qui, du reste, remontent à plus d'une décennie. Il va sans dire que ces nouvelles initiatives agressives, le groupe fasciste de Tripoli vise délibérément à saboter les efforts tendant au règlement par les voies pacifiques du différend Tchad/Libye. Tout en étant déterminé à se défendre et à repousser les envahisseurs, le Tchad réaffirme une fois de plus sa disponibilité en faveur de toutes les initiatives internationales pour une solution pacifique et

notamment à celle déployée par l'OUA dans le cadre du Comité ad hoc sur le différend Tchad/Libye et ce conformément aux principes des Chartes des Nations Unies et de l'OUA. Très haute considération.

Le Ministre des affaires étrangères de la République du Tchad,

GOUARA LASSOU\*.

Je vous prierais de faire distribuer le texte du présent message comme document du Conseil et de le verser dans le dossier Tchad/Libye dont le Conseil reste saisi.

Le Chargé d'affaires a.i.,

(Signé) Ahmat A. HAGGAR

-----

